Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260427-DE10_270426-DE

Locqueltas

Département du **MORBIHAN** Arrondissement de **VANNES** Commune de **LOCQUELTAS**		**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 27 AVRIL 2026**
Nombre de Conseillers en exercice	19	**L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Maire.**
Nombre de Conseillers présents Procuration(s)	18 1	
Date convocation : 17 avril 2026		

Présents : **GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, BARON Hélène, JAN Hervé, ROBILLARD Joana, DONARD Georges, JACOB Claude, NICLAS Marylène, HARNOIS Valérie, CABEDOCHE Fabrice, LE DEVENDEC Marie-Jeanne, PENVERN Anne-Laure, TASSE Mickaël, GODEC Sébastien, POIRIER Régis, LE GUILLOUX Julie, PAGNIEZ Caroline, MADEC Gwendal.**
Absent(s) excusé(s) (pouvoir à) : ARZUR Lorène (LE ROCH Michel).
Secrétaire de séance : PENVERN Anne-Laure.

OBJET : DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR DENIS MARTIAL JOSEPH MARIE

(Délibération n°2026.04.37)

Monsieur DENIS Martial Joseph Marie est propriétaire de la parcelle cadastrée ZR 80 sise La Métairie de la Lande à LOCQUELTAS (56390). Un délaissé appartenant à la commune, d'une surface de 46 m², borde sa propriété. Monsieur DENIS Martial Joseph Marie a sollicité la municipalité dans le cadre de l'acquisition de ce délaissé, cadastré ZR 80p.

Bien que cette bande de terrain soit intégrée au domaine public communal, la collectivité n'en a plus l'usage.

Il est proposé au conseil municipal :
1) la désaffectation de ladite parcelle du domaine public ;
2) le déclassement de ladite parcelle du domaine public ;
3) la cession à 1 € le m², au profit de Monsieur DENIS Martial Joseph Marie, de la parcelle ZR 80p.

L'ensemble des droits, frais et taxes liés au bornage et à la publicité foncière sont à la charge de l'acquéreur.

DECISION :

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;
Vu l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la sortie des biens du domaine public des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales, leur groupements et leurs établissements publics ;
Vu la demande de Monsieur DENIS Martial Joseph Marie ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

MAIRIE DE LOCQUELTAS (56) MORBIHAN

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260427-DE10_270426-DE

Locqueltas

1) CONSTATE la désaffectation totale de la parcelle cadastrée ZR 80p, d'une superficie de 46 m² ;
2) PRONONCE le déclassement de la parcelle cadastrée ZR 80p ;
3) APPROUVE la cession de la parcelle ZR 80p, au prix de 46 €, au profit de Monsieur DENIS Martial Joseph Marie ;
4) AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié devant Maître GILLET, notaire à Grand Champ, ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision. L'ensemble des droits, frais et taxes liés à la publicité foncière sont à la charge de l'acquéreur.

Le Maire de Locqueltas,
Michel GUERNEVE.

MAIRIE DE LOCQUELTAS (56) MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.